

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 47 (1976)

Heft: 8

Register: Les lauréats 1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

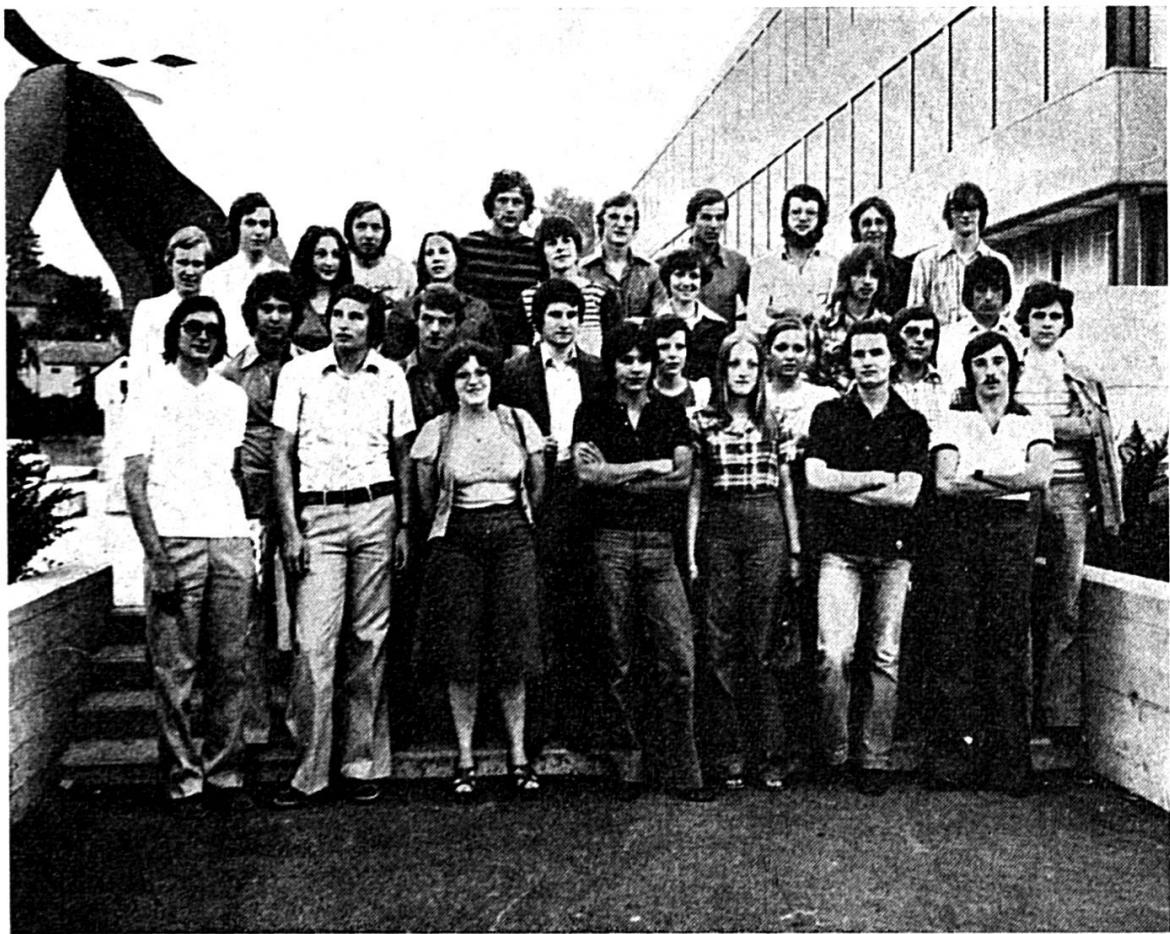
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

reux et propice. Au milieu de l'atmosphère si sympathique de cette cérémonie, accompagnés des vœux de tous ceux qui, pendant votre apprentissage, vous ont entourés, qui vous ont aidés, conseillés et conduits, qui pensent à vous maintenant, bref accompagnés de toute une population active d'un pays

qui sort lentement d'une crise, pays qui a tant besoin de forces jeunes et d'idées nouvelles, je souhaite, en tant que président de l'ADIJ, que vous restiez longtemps aussi jeunes, que votre foi reste longtemps aussi jeune, que votre confiance en vous-mêmes reste longtemps aussi jeune que votre espoir !



Cliché ADIJ No 726

Les lauréats 1976

Apprentis :

Michel Bouelet
Employé de banque
Delémont

Francine Batschelet
Employée d'administration
Courgenay

Maîtres d'apprentissage :

Banque Jurassienne
d'Epargne et de Crédit
Delémont

Secrétariat communal
M. Bernard Macabré
Courgenay

Apprentis :

Gabrielle Eberli
Employée de banque
Moutier

Catherine Schmid
Employée de commerce
Prêles

Micheline Vuilleumier
Employée de banque
Tramelan

Christiane Droux
Droguiste
Delémont

Philippe Schöni
Menuisier
Court

Daniel Gigandet
Boucher-charcutier
Crémines

Gilles Sollberger
Décolleteur
Moutier

Vital Schaffter
Dessinateur en bâtiment
Courtételle

Joseph Zucchetto
Dessinateur en génie civil
Moutier

Rolf Ceré
Dessinateur de machines
Bévilard

Jean-François Daucourt
Dessinateur de machines
Bassecourt

Livio Montefusco
Dessinateur de machines
Delémont

Michèle Wilhem
Employée de laboratoire
Porrentruy

Jean-Claude Nicolet
Installateur sanitaire
Tramelan

Maîtres d'apprentissage :

Banque Populaire Suisse
Moutier

M. Jean-Jacques Boillat
Agent général de la Mobilière
Saint-Imier

Banque Populaire Suisse
Tramelan

Pharmacie Dr Riat
Delémont

MM. Gerber Frères
Menuiserie-ébénisterie
Moutier

M. Jean Krebs
Maître boucher
Bévilard

MM. H. Sollberger & Fils
Décolletages et taillages
Moutier

MM. J.-C. Willemin & Bron
Atelier d'architecture
Delémont

MM. Allemand - Tièche - Badetscher
Bureau d'ingénieurs
Moutier

Schaublin SA
Fabrique de machines
Bévilard

A. Bechler SA
Fabrique de machines
Moutier

Von Roll SA
Usine des Rondez
Delémont

F.-J. Burrus & Cie
Manufacture de tabacs et cigarettes
Boncourt

M. & H. Läderach
Fabrique d'articles en métal
Reconvilier

Apprentis :

François Caillet
Horloger complet
Alle

Guy Choulat
Maçon
Courtemaîche

Jean-Daniel Houriet
Maçon
Grandval

André Odiet
Mécanicien sur automobiles
Pleigne

Jean-Pierre Zbinden
Mécanicien sur automobiles
Crémines

Marcel Baumgartner
Mécanicien-électricien
Malleray

Walter Nadalin
Mécanicien électronicien
Courtelary

Gérard Doriot
Mécanicien électronicien
Saint-Imier

Marcel Menis
Mécanicien de précision
Soyhières

André Monbaron
Mécanicien de précision
Malleray

Pierre-Alain Berger
Micromécanicien
Courtelary

Didier Mettler
Monteur électricien
Malleray

Jean-Michel Hänni
Monteur électricien
Delémont

Christian Lachat
Radio-électricien
Renan

Maîtres d'apprentissage :

Ecole d'horlogerie
Porrentruy

F. Perrin SA
Entreprise de bâtiments et travaux publics
Porrentruy

M. Marcel Berger
Entrepreneur diplômé
Moutier

Garage Merçay SA
Delémont

Garage H. Badan & Cie
Moutier

Schaublin SA
Fabrique de machines
Bévilard

L. Brandt & Frères SA
Fabrique d'horlogerie
Bienne

Technicum cantonal
Saint-Imier

Tornos SA
Fabrique de machines
Moutier

Wahli Frères SA
Fabrique de machines
Bévilard

Technicum cantonal
Saint-Imier

Forces Motrices Bernoises
Bienne

M. Marcel Hänni
Entreprise d'électricité
Delémont

Technicum cantonal
Saint-Imier

Apprentis :

André Schaller
Radio-électricien
Perrefitte

Ruth Jermann
Coiffeuse pour dames
Zwingen

Konrad Pflugi
Boulanger-pâtissier
Himmelried

Donatella Bernardin
Compositrice typographe
Tavannes

Maîtres d'apprentissage :

Antenne collective TV
Moutier

Salon de coiffure Borer
Coiffure dames et messieurs
Laufon

M. Emile Zemp
Boulangerie-pâtisserie
Laufon

M. Otto Burkhalter
Imprimeur
Tavannes

Concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes

Intentions générales

Souvent les activités socio-culturelles et socio-éducatives, dans les communes, sont rendues difficiles par l'insuffisance, sinon l'absence, de locaux et d'équipements adéquats. Des solutions à ce problème, adaptées aux besoins et aux possibilités de nos collectivités, doivent être trouvées dans les meilleurs délais.

Dans le message du Grand Conseil (1975) présentant la nouvelle loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles, on peut lire notamment :

« ... Premier alinéa

On est en droit d'admettre que les problèmes culturels seront de plus en plus fréquemment traités dans le cadre de l'aménagement du territoire : ça et là, on va même jusqu'à élaborer des projets de développement culturel, que l'Etat soutiendra à condition qu'ils contribuent

à développer et à coordonner judicieusement les efforts d'une région ou d'une commune. L'aide de l'Etat ne sera pas seulement financière : il importe tout autant de conseiller utilement les responsables (grâce à une collaboration entre le Service des affaires culturelles et l'Office cantonal du plan d'aménagement), ce qui empêchera peut-être de rechercher la solution des problèmes culturels exclusivement dans la création de « centres de la culture » : en bien des endroits, des solutions plus simples suffiront (cf. 2^e alinéa). Ce qui ne veut pas dire que le versement de subventions en faveur de la construction et de l'exploitation de véritables « centres de rencontre et d'échange d'idées entre les représentants de diverses couches sociales » ne soit pas quelquefois recommandable. L'importance des montants devra être décidée de cas en cas, sur la base de dispositions générales de cette loi. On